

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chateauchinon

L'an 2024, le 17 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Chatillon en Bazois s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARIE Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2024.

Présents : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, MM : ARLAUD Denis, BRANLARD Edme, DEBRE Stéphane, DETRET Dominique, PETIT François, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PEREIRA Nadine à M. DETRET Dominique, SAVE Christine à M. SAVE Jean-Christophe, THAUSE Kathelyne à M. MARIE Michel, M. RENIER Emmanuel à Mme MASCARELLO Christine

Absent(s) : Mme ZIMMERMANN Géraldine

A été nommé(e) secrétaire : MASCARELLO Christine

2024_12_17_03 – tarifs des cours d'enseignements artistiques applicables pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur Le Maire :

CONSIDERANT que notre commune est commune pilote du pôle d'enseignement et de pratiques artistiques du Bazois,

VU l'augmentation des tarifs de 6% appliquée par l'EEASMB à la rentrée 2024/2025

EXPLIQUE qu'il convient de délibérer sur les tarifs de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2024-2025. La facturation sera établie trimestriellement.

PROPOSE d'appliquer les tarifs suivants :

	SECTEUR DE CHATILLON Achun, Biches, Brinay, Châtillon, Chouigny, Montapas, Mont-et-Marré, Ougny, Tamnay en Bazois, Tintury		HORS SECTEUR DECHATILLON	
FRAIS DE DOSSIER/FAMILLE/AN	15 €			
FRAIS SEAM (photocopies, tarif de bas) /élève musicien sauf éveil/an	5 €			
	TARIF AN	TRIM	TARIF AN	TRIM
MUSIQUE				
Eveil 4/6 ans	92 €	30.67 €	146 €	48.67 €
Formation instrumentale (à partir de 7 ans)	364 €	121.33 €	718 €	239.33 €
2 ^e enfant	364 €	121.33 €	718 €	239.33 €
3 ^e enfant	364 €	121.33 €	718 €	239.33 €
Deux disciplines instrumentales	728 €	242.67 €	1 436 €	478.67 €
F.I intégration OHVL (adulte compris)	133 €	44.33 €	133 €	44.33 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 058-215800657-20241217-2024_12_17_03-DE

F.I adultes (+ 25 ans)	676 €	225.33 €	742 €	247.33 €
Atelier à la carte (parcours projet + 12 ans)	113 €	37.67 €	137 €	45.67 €
Location instrument (gratuit pour musicien OHVL) Idem RESO 58	90 €			
THEATRE				
Atelier 1h15	193 €	64.33 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE l'application des tarifs de l'enseignement artistique ainsi que des frais annexes pour l'année scolaire 2024/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le Service de Gestion Comptable de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/12/2024

Le Maire

Michel MARIE

Le secrétaire :

MASCARELLO Christine

